



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les défenseur.e.s des droits humains, toujours plus menacé.e.s

10 décembre 2019 - A l'heure où nous célébrons le 71^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la FIACAT et les ACAT souhaitent alerter sur la situation des défenseur.e.s des droits humains, qui donnent vie au quotidien à cette déclaration.

Une situation de plus en plus préoccupante

Dans son dernier rapport présenté en octobre 2019 à l'Assemblée générale des Nations unies, Michel Forst, Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits humains, souligne l'impunité qui règne face aux crimes commis contre ces défenseur.se.s.

Harcèlement, mise sur écoute et sous surveillance, suppression des financements, campagne de diffamation, les formes de représailles à l'égard des défenseur.e.s des droits humains sont multiples. Dans bien des cas ces dernier.e.s sont exposé.e.s à des poursuites judiciaires, victimes d'arrestation et de détention arbitraires et font l'objet de menaces de mort. Parfois, ils sont assassiné.e.s comme en 2018, où au moins 321 défenseur.e.s ont été tué.e.s dans le monde entier (source : [Frontline Defenders](#)).

Au Burundi, Germain Rukuki, ancien salarié de l'ACAT Burundi, a été condamné en avril 2018 à 32 ans d'emprisonnement. Il s'agit de la plus lourde peine jamais prononcée à l'encontre d'un.e défenseur.e des droits humains au Burundi.

En République démocratique du Congo, le parquet de Grande instance de Kinshasa avait lancé en février 2019 un mandat de comparution contre le Secrétaire général de l'ACAT RDC, M. Kalemba. En 2016, M. Biamungu, membre de l'ACAT RDC, antenne Nord-Kivu, avait lui aussi fait l'objet de menaces de mort.

Au 1^{er} décembre, Protect Defenders recensait 338 délits commis à l'encontre de défenseur.e.s pour 2019. A titre d'exemple, Carole Rackete, capitaine du Sea-Watch 3, est visée depuis juillet 2019 par deux enquêtes, pour avoir débarqué de force des personnes migrantes secourues en Italie.

La défense des droits humains, un droit et une obligation

Adoptée par consensus il y a plus de 20 ans, la « Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme » érige l'obligation pour les Etats de protéger les défenseur.e.s et de leur garantir un environnement sûr.

Il apparaît que lorsque ces défenseur.e.s menacé.e.s saisissent les autorités (police ou justice), ils.elles ne sont pas écouté.e.s et voient leur dossier enterré. Alors même que ces personnes sont de véritables garde-fous pour l'état de droit, la démocratie et la paix, elles auraient besoin de reconnaissance et de protection.

A l'occasion de cette Journée internationale des droits humains, la FIACAT et les ACAT souhaitent rappeler que défendre les droits humains est un droit en lui-même.

Contact : Guillaume Colin, Directeur exécutif de la FIACAT, g.colin@fiacat.org